

Recensement agricole 2020

Commercialisation

Une exploitation sur cinq vend en circuit court

En 2020, la vente en circuit court concerne un cinquième des exploitations en Centre-Val de Loire et plus de la moitié des exploitations conduites en bio. Les horticulteurs, les maraîchers et les viticulteurs commercialisent plus souvent via ce mode. La vente directe à la ferme est le circuit court le plus répandu.

Pour un exploitant agricole, quel est le point commun entre des ventes à la ferme, sur les marchés, à un restaurateur ou encore à un commerçant ? Toutes font intervenir au plus un intermédiaire entre le consommateur et lui. On parle alors de ventes en circuit court. En 2020, 4 075 exploitations de la région écoulent au moins une partie de leurs productions par ce biais là, sans préjuger d'une proximité géographique entre agriculteur et consommateur final. Ces

exploitations réservent en général les circuits courts à peu de produits : 88 % pour un seul produit et 10 % pour deux produits.

Une pratique très fréquente chez les horticulteurs spécialisés

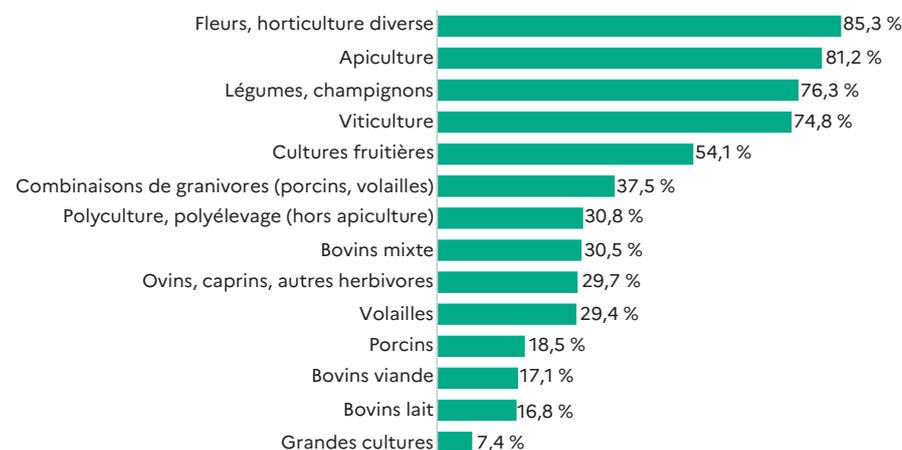
La vente en circuit court est diversement répandue selon les spécialisations des exploitations (graphique 1). Les horticulteurs et les apiculteurs spécialisés sont en 2020

les plus engagés avec respectivement 85 % et 81 % qui commercialisent via une filière courte. Les maraîchers et les viticulteurs plébiscitent également la proximité avec le consommateur, avec environ trois quarts des exploitations concernées. Parmi les arboriculteurs, plus de la moitié vendent en circuit court. Les élevages spécialisés utilisent en général moins ce mode de commercialisation. Les contraintes en termes de conservation et de transformation de la plupart des produits animaux pèsent dans ce choix. Cette nécessaire étape de transformation de certains de leurs produits en farine, semoule, pain, pâtes, huile par exemple, concerne aussi les exploitations de grandes cultures. Mais ces dernières sont aussi confrontées à la nature des débouchés de leurs productions. Une partie des grandes cultures étant en effet dédiée à l'alimentation animale, à un usage industriel ou au grand export, le consommateur final est par essence éloigné, au sens du nombre d'intermédiaires, du producteur. Les exploitations spécialisées en grandes cultures sont ainsi les moins engagées dans la vente en circuit court.

Graphique 1

Peu de circuits courts chez les spécialistes des grandes cultures

Part d'exploitations vendant en circuit court selon leur spécialisation

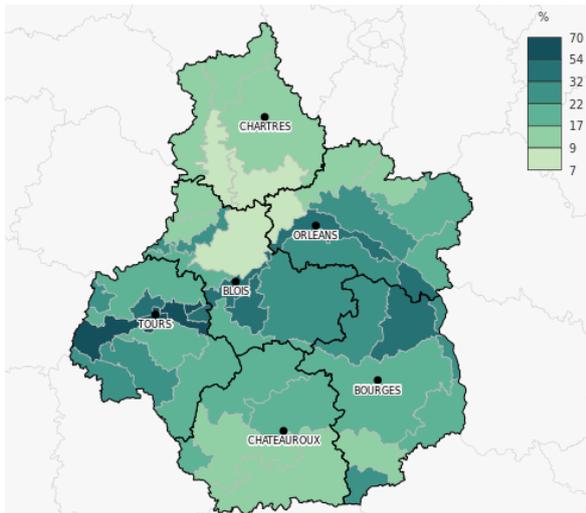


Champ : Centre-Val de Loire

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Du fait du lien entre orientation des exploitations et importance de la vente en circuit court, ce mode de commercialisation se retrouve principalement dans la partie centrale de la région où l'on retrouve du maraîchage, de l'arboriculture, de la viticulture et de la polyculture/polyélevage. Les régions agricoles où les grandes cultures sont plus présentes ont une part de vente en circuit court beaucoup moins importante.

Part des exploitations vendant en circuit court par région agricole en 2020



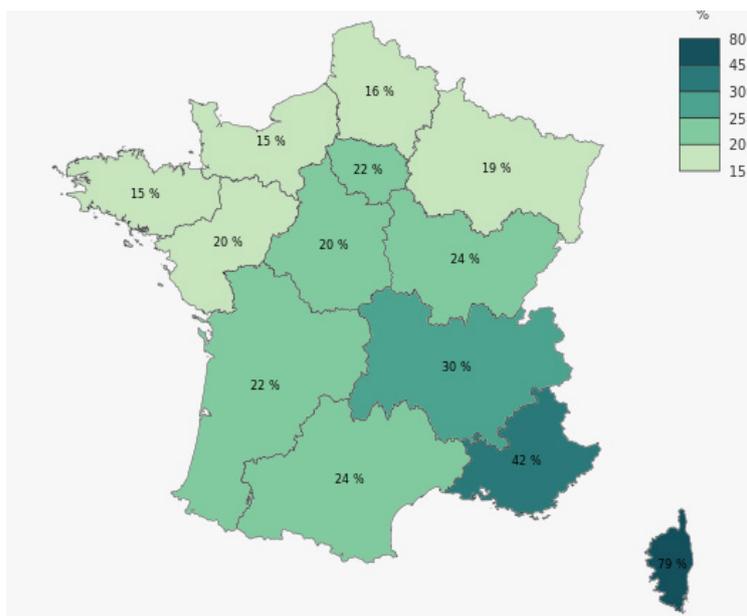
Champ : Centre-Val de Loire
Sources : ©IGN - BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020
Conception DRAAF Centre-Val de Loire - mars 2023

Centre-Val de Loire : 8^e région métropolitaine pour la vente en circuit court

Le Centre-Val de Loire, avec 20 % d'exploitations vendant en circuit court, arrive en 8^e position des régions métropolitaines. La moyenne nationale, 23 %, masque une forte disparité selon les régions, disparité liée principalement aux spécialisations productives agricoles. Plus on va vers le sud, et plus on s'éloigne des zones de grands élevages et de grandes cultures, plus la part de vente en circuit court est importante. Les spécialisations les plus adaptées à la vente en circuit court se retrouvent plus dans les régions du sud-est. La région Corse, en plus d'avoir beaucoup d'élevages de bovins viandes et « d'ovins, caprins, autres herbivores », a aussi beaucoup d'arboriculture et d'apiculture. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se caractérise par la prédominance de viticulture, d'arboriculture et de maraîchage.

France métropolitaine : 23 %

Part des exploitations vendant en circuit court par région agricole en 2020



Champ : Centre-Val de Loire
Sources : ©IGN - BD Carto, Agreste - Recensement agricole 2020
Conception DRAAF Centre-Val de Loire - mars 2023

Plus de la moitié des agriculteurs bio commercialisent en circuit court

La vente en circuit court est plus fréquente dans les exploitations menées en agriculture biologique. Ainsi, 56 % des producteurs bio commercialisent via une filière courte contre 18 % des exploitants conventionnels. Ce penchant des

producteurs bio à plus emprunter les circuits courts se vérifie pour toutes les spécialisations hormis l'apiculture (graphique 2). La part du bio vendant en circuit court est particulièrement importante pour les maraîchers pour lesquels elle atteint 91 %. L'écart entre le bio et le conventionnel est très marqué pour les exploitations spécialisées en « ovins, caprins, autres herbivores »

ou en polyculture-polyélevage (hors apiculture). Les parts de vente en circuit court pour ces deux spécialisations sont respectivement de 61 % et 59 % en bio, contre 27 % et 28 % en conventionnel. La différence entre le bio et le conventionnel est en revanche très faible pour l'arboriculture et les volailles.

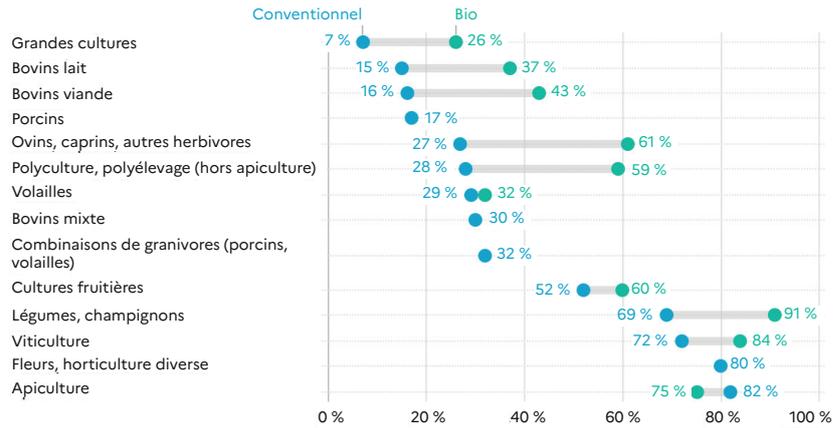
La vente à la ferme privilégiée

En 2020, sur les 4 075 exploitations vendant en circuit court, près des trois quarts le font en premier lieu à la ferme (graphique 3). Ce mode de commercialisation séduit particulièrement les viticulteurs spécialisés impliqués dans les filières courtes (92 %) et ceux spécialisés en bovins lait (78 %). À l'inverse les moins séduites par la vente à la ferme, même si cela reste leur mode prédominant, sont les exploitations spécialisées en porcins (47 %) et en bovins viande (51 %). Celles spécialisées en apiculture privilégient autant la vente à la ferme que la vente sur les marchés (54 %). Les ventes à des restaurants (hors restauration collective) et sur les marchés sont les troisième et quatrième types de ventes plébiscités parmi les circuits courts, notamment respectivement par les viticulteurs et les apiculteurs. Les moins répandues sont les ventes en restauration collective, via une plateforme de commande en ligne ou via le site internet de l'exploitation.

Graphique 2

Le maraîchage bio champion de la vente en circuit court

Part d'exploitations vendant en circuit court selon leur mode de production et leur spécialisation



Note : Les valeurs manquantes en bio sont soumises au secret statistique

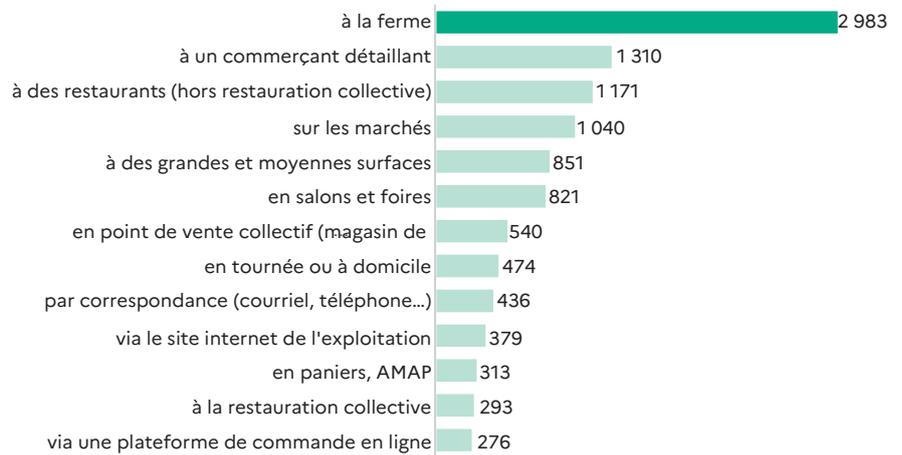
Champ : Centre-Val de Loire

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Graphique 3

La restauration collective peu présente dans les circuits courts

Nombre d'exploitations selon le mode de vente en circuit court*



*une même exploitation peut avoir plusieurs modes de vente en circuit court

Champ : Centre-Val de Loire

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

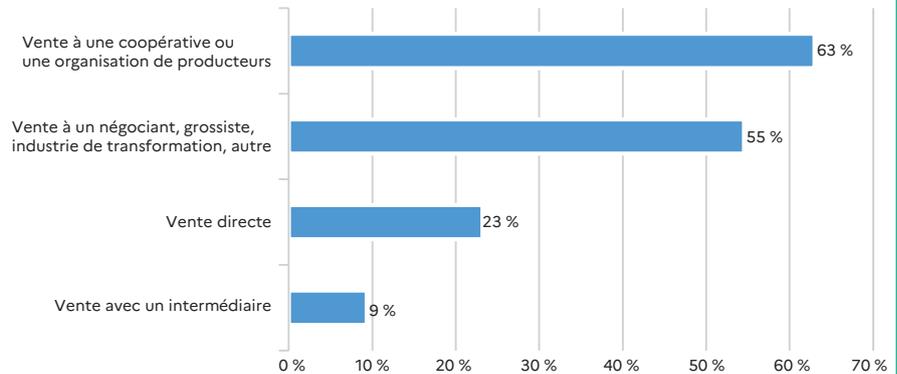
Des circuits de vente variés

Les canaux de commercialisation les plus utilisés par les exploitations de la région sont les coopératives agricoles ou les organisations de producteurs (63 %) puis les négociants, grossistes ou industries de transformation (55 %). La vente directe au consommateur arrive en 3^e position avec 23 % des exploitations qui utilisent ce canal de commercialisation. Seulement 9 % des exploitations vendent au consommateur avec un seul intermédiaire.

Graphique 4

La commercialisation à plus d'un intermédiaire prédomine

Part d'exploitations par type de commercialisation*



*plusieurs modes de vente sont possibles pour une même exploitation

Champ : Centre-Val de Loire

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Sources et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Un circuit court est ici défini comme un circuit de vente directe au consommateur final ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La distance géographique entre l'exploitation agricole et le consommateur final n'entre pas en considération.

L'orientation technico-économique (ou spécialisation) des exploitations est calculée à l'aide de la production brute standard (PBS). Cette dernière, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Méthodologie

En 2020, des questions plus détaillées sur le mode de commercialisation ont été posées à un échantillon d'exploitations, dans un module du Recensement agricole. Selon cet échantillon, la proportion d'exploitations vendant en circuit court s'élèverait à 26 %, au lieu de 20 % mesurée avec le recensement exhaustif. Le module peut présenter un léger biais lié à l'échantillon. L'écart peut aussi provenir des modalités d'enquête : dans le module, le questionnaire est plus détaillé et le questionnement réalisé en face-à-face, ce qui a pu conduire les enquêtés peu concernés à répondre. Au global, le taux de 20 % peut être légèrement sous-estimé.

En 2020, la question sur les circuits courts a été posée pour tous les produits agricoles vendus par l'exploitation, bruts ou transformés, que la matière première soit produite ou non sur l'exploitation et qu'ils soient destinés à l'alimentation humaine ou non.

En 2010, par contre, la question se limitait aux produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et produits sur l'exploitation. Notamment, les ventes de fleurs et plantes n'étaient pas concernées. Sous l'hypothèse que l'écart principal entre les deux recensements provient des fleurs et plantes et que celles-ci sont principalement vendues par la spécialisation concernée, il est possible de regarder l'évolution des autres orientations (tableau) : le poids de la commercialisation en circuit court progresse partout. Il y a donc un recours accru à la vente en filière courte en 2020. Mais l'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire et les confinements associés, l'utilisation des circuits courts a pu être accentuée de manière conjoncturelle.

Spécialisation	Évolution 2010-2020		
	du nombre total d'exploitations <i>en effectif</i>	du nombre d'exploitations vendant en circuit court <i>en effectif</i>	de la part des exploitations vendant en circuit court <i>en point</i>
Grandes cultures	- 1864	184	2,4
Légumes, champignons	95	114	17,5
Viticulture	- 509	- 183	11,00
Cultures fruitières	- 86	- 49	0,7
Bovins lait	- 169	- 1	4,2
Bovins viande	- 369	115	9,6
Bovins mixte	- 63	- 2	11,9
Ovins, caprins, autres herbivores	- 760	27	12,6
Porcins	- 14	4	6,9
Volailles	- 135	- 11	6,2
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	- 125	- 27	10,5
Polyculture, polyélevage	- 1 112	- 149	7,8

Champ : Centre-Val de Loire

Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrice : Valérie DELAGRANGE
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2023